



## VOTRE DON ET L'IMPÔT

La loi prévoit que les dons versés aux fondations sont, à 75% de leur montant, déductibles de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans la limite de 50 000 €, ou, à défaut, à 66% de leur montant, déductibles de l'impôt sur le revenu (IR) dans la limite de 20% du revenu net imposable.

*Un don n'est donc pas seulement un acte de générosité,  
c'est aussi un moyen de réduire votre impôt.*

### Exemple

ISF 2016 dû au fisc.....	750 €	IR 2015 dû au fisc.....	660 €
Don à la Fondation .....	1 000 €	Don à la Fondation.....	1 000 €
Imputation sur l'ISF (75% du don).....	(750 €)	Imputation sur l'IR (66% du don).....	(660 €)
À verser au fisc .....	0 €	À verser au fisc .....	0 €
Coût réel supplémentaire.....	250 €	Coût réel supplémentaire.....	340 €

Selon le patrimoine et le mode déclaratif, la date limite de votre déclaration varie. Votre don doit être envoyé avant cette date, celle du chèque ou du virement faisant foi.

Dès réception de votre don, nous vous enverrons un reçu fiscal à joindre éventuellement à votre déclaration d'impôt, vous laissant libre de le déduire soit de l'ISF soit de l'IR.

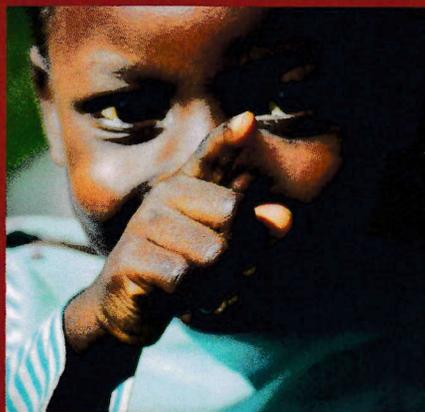
### DON PAR CHÈQUE

Chèque à libeller à l'ordre de

*Fondation Christian Aurenche*

Merci d'adresser votre don  
et le coupon ci-dessous à :

Fondation Christian Aurenche  
c/o M. Laurent Hedde, trésorier  
137, boulevard Malesherbes,  
75017 Paris



### DON PAR VIREMENT

Virement à effectuer à

**CRÉDIT COOPÉRATIF**  
**Fondation Christian Aurenche**

Agence : Paris Courcelles  
RIB : 42559 00001 41020036168 44  
IBAN : FR76 4255 9000 0141 0200 3616 844  
BIC : CCOPFRPPXXX

## DON 2016 À LA FONDATION CHRISTIAN AURENCHE/PROJET DE PROMOTION HUMAINE DE TOKOMBÉRE

Monsieur  Madame  Monsieur et Madame

Prénom(s).....

Nom.....

Adresse.....

Email.....

Tél. fixe..... Tél. portable.....